



## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**« Prestations d'accompagnement et d'animation de la préfiguration de la Halle Agricole à la Duchère »**

Procédure adaptée

**Date et heure limite de remise des offres :**

**14 juin 2023, 16H**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ .....	3
1. Caractéristiques principales du marché .....	3
2. Allotissements.....	3
3. Durée d'exécution du marché .....	3
4. Conditions financières .....	3
ARTICLE 2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	3
ARTICLE 3.CONDITION DE LA CONSULTATION .....	3
1. Les candidats.....	3
2. Variante.....	4
3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) .....	4
4. Durée de validité des offres .....	4
ARTICLE 4. CONTENU DE LA CANDIDATURE .....	4
ARTICLE 5. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES .....	5
1. Critères.....	5
2. Négociation.....	5
3. Choix de l'attributaire .....	5
4. Déclaration sans suite .....	6
ARTICLE 6. REMISE DE L'OFFRE.....	6
1. Transmission électronique.....	6
2. Transmission sous format papier.....	6
ARTICLE 7. VISITE DE SITE .....	7
ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	7

## ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

### 1. Caractéristiques principales du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de **prestations d'accompagnement et d'animation de la préfiguration de la Halle Agricole** à la Duchère. Ce marché s'intègre dans la démarche quartier fertile, présentée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### 2. Allotissements

Sans objet.

### 3. Durée d'exécution du marché

Le marché est conclu à compter de la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2024. Ce marché pourra être expressément reconductible jusqu'à fin 2025.

### 4. Conditions financières

Une convention précisera les modalités de versement de la prestation. Une avance peut être prévue à la signature de ladite convention sur présentation d'une attestation de démarrage.

## ARTICLE 2. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement sur le site Internet d'ALLIES à l'adresse suivante : [www.maison-lyon-emploi.fr](http://www.maison-lyon-emploi.fr)

ALLIES attire l'attention du candidat qu'il est de sa responsabilité de déclarer des coordonnées valides. L'adresse email indiquée pour le téléchargement du dossier de consultation, sera la seule adresse utilisée pour informer le candidat des éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé des documents suivants :

- le cahier des clauses techniques particulières ;
- le présent règlement de consultation ;
- les annexes « Offre technique et financière »
  - l'annexe 1, « Offre technique » sous format Word – à remplir par le candidat ;
  - l'annexe 2, « Offre financière » sous format Word – à remplir par le candidat ;
- l'acte d'engagement – à remplir par le candidat.

ALLIES peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 3. CONDITION DE LA CONSULTATION

Avant de faire son offre, le candidat doit prendre connaissance du dossier intégral qui peut être consulté sur le site internet d'ALLIES à l'adresse [www.maison-lyon-emploi.fr](http://www.maison-lyon-emploi.fr)

### 1. Les candidats

L'offre sera présentée par **un seul candidat** ou par un **groupement**.

En cas de groupement, aucune forme n'est imposée par ALLIES. Cependant, les structures du groupement devront disposer de compétences complémentaires et d'une bonne capacité à mener le projet en équipe.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant à la fois comme candidats individuels et comme membres d'un groupement. La participation à plusieurs groupements, pour un même marché, est interdite.

## 2. Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 3. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue pour cette consultation.

## 4. Durée de validité des offres

Le candidat transmet son offre en une seule fois. Cette offre est valable jusqu'à la date limite de remise de la candidature.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, dans le délai fixé pour la remise de la candidature.

## ARTICLE 4. CONTENU DE LA CANDIDATURE

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que le scan d'une signature manuscrite n'est en aucun cas une signature originale ni une signature électronique.**

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- L'acte d'engagement
  - **Complété, daté et signé en original par un représentant dûment habilité à engager le candidat unique ou les représentants des membres du groupement.**
- L'annexe 1 « Offre technique »
  - **Les candidats complèteront impérativement la trame de réponse « Offre technique », transmise en annexe 1, en respectant un nombre maximum de 6 pages.**
- L'annexe 2 « Offre financière »
  - **Les candidats complèteront impérativement la trame de réponse « Offre financière », transmise en annexe 2, en présentant le prix global et forfaitaire de leur prestation.**
- Tout élément permettant d'apprécier la capacité technique du candidat unique ou de chaque membre du groupement
  - *Statuts de la structure, dernier rapport d'activités, références pour des prestations similaires, etc.*
- Tout autre élément que vous jugerez utile de porter à notre connaissance
  - *Présentation détaillée de la structure, références, CV des membres de l'équipe affectés du projet, etc.*

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues.

## ARTICLE 5. CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES

### 1. Critères

L'analyse des offres sera réalisée sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Cohérence entre l'offre proposée et le cahier des charges, qualité du programme d'action type pouvant être mis en place	30 %
2 – Capacité technique du candidat	15 %
3 – Prix de la prestation	40 %
4 – Processus participatif proposé	15 %

Les critères seront évalués selon la méthode suivante :

#### **Critère 1** : cohérence de l'offre, qualité du programme

- Note = 0 : non conforme (absence d'éléments permettant d'analyser le critère)
- Note = 10 : insuffisant
- Note = 20 : correct
- Note = 30 : très satisfaisant

#### **Critère 2** : Capacité du candidat

- Note = 0 : capacité ne correspondant pas aux attentes
- Note = 5 : Insuffisant
- Note = 10 : Correct
- Note = 15 : très satisfaisant

#### **Critère 3** : Prix de la prestation : 40 x (offre la plus basse/offre du candidat)

#### **Critère 4** : Processus participatif :

- Note = 0 : non conforme (absence d'éléments permettant d'analyser le critère)
- Note = 5 : insuffisant
- Note = 10 : Correct
- Note = 15 : très satisfaisant

L'offre qui obtient la note la plus élevée est considérée comme la mieux-disante.

### 2. Négociation

Après analyse des offres selon la méthode exposée ci-dessus, ALLIES retiendra l'offre la mieux classée ou pourra engager des négociations avec les 3 offres les mieux classées. Les candidats des 3 offres les mieux classées seront invités à participer à la négociation, sur des éléments qui leur seront communiqués à cette occasion.

A l'issue de la négociation, les candidats pourront remettre une nouvelle offre ou maintenir leur offre initiale.

L'absence de réponse en cours de négociation ou à l'issue des négociations sera considérée comme un retrait du candidat de la procédure et son offre sera déclarée irrégulière.

Les offres après négociation seront analysées et classées selon les critères exposés ci-dessus.

### 3. Choix de l'attributaire

L'offre la mieux classée sera retenue.

#### 4. Déclaration sans suite

ALLIES se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite pour motif d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

#### ARTICLE 6. REMISE DE L'OFFRE

L'offre devra être transmise à ALLIES avec l'ensemble des pièces présentées dans l'article 4 ci-avant par **voie électronique** et sous **format papier** avant le **14 juin 2023, 16 heures**.

Toute offre présentée postérieurement à cette date ne sera pas prise en compte.

Des accusés de réception des offres seront adressés par mail aux candidats.

##### 1. Transmission électronique

La transmission de l'offre de manière électronique devra être adressée à :

- contact@lyonmetropole-mmie.fr ;  
et
- cloric@allies-lyon.fr ;

avec pour objet « Dépôt candidature procédure adaptée quartiers fertiles – nom de votre structure ».

Les formats de fichiers acceptés sont :

*Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat (.pdf),*

*Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip).*

*Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros.*

##### 2. Transmission sous format papier

Les candidats devront faire parvenir leur offre dans une enveloppe :

- soit par la poste en recommandé avec accusé réception ;
- ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine.

Pour permettre une bonne identification de l'offre, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

<b>PROCÉDURE</b>	<b>ADAPTÉE</b>	<b>:</b>	<b>QUARTIERS</b>	<b>FERTILES</b>
<b>NE PAS OUVRIR</b>				
<b>MONSIEUR VINCENT BELEY ALLIES 24 RUE ETIENNE ROGNON 69007 LYON</b>				

## **ARTICLE 7. VISITE DE SITE**

Sans objet.

## **ARTICLE 8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les candidats peuvent adresser leurs questions avant le 9 juin 2023 à [cloric@allies-lyon.fr](mailto:cloric@allies-lyon.fr) portant en objet « Question Procédure adaptée quartiers fertiles – nom de votre structure »).